

Affaire Joué les Tours : PROCES JRE :

Suite ... et fin ! (enfin !)

La cour de Cassation a rejeté les pourvois de Farida Belghoul et Dalila Hassan.

L'arrêt de la cour d'appel d'Orléans est désormais définitif !

Aujourd'hui, Mmes Hassan et Belghoul sont reconnues coupables de façon définitive ! La dignité d'une enseignante exemplaire est enfin lavée de ces ignominies.

Mmes Belghoul et Hassan s'étaient pourvues en cassation afin d'attaquer le jugement rendu par la cour d'appel d'Orléans qui les avaient condamnées respectivement pour complicité de diffamation et pour diffamation.

La cour d'appel avait alourdi la peine de première instance. Farida Belghoul était condamnée à 8000 euros et Dalila Hassan à 2000 euros d'amende pénale. Elles étaient également condamnées à verser solidairement 15000 euros au titre de dommages et intérêts à notre collègue ainsi que 3000 euros pour les frais de justice. En outre, elles avaient également écopé de l'obligation de publier à leur charge les conclusions du jugement dans les journaux suivants : la nouvelle république, le Monde et le Figaro. (nous attendons encore ces parutions !!)

Il est bon de rappeler, que leur vidéo abjecte et mensongère, diffusée dans l'unique but de servir la cause de leur mouvement « journée de retrait de l'école », n'était fondée sur aucun fait réel. Il s'agissait là seulement d'une propagande agressive et grossièrement mensongère destinée à un public déjà acquis.

Cette association (renommée depuis « justice et respect de l'enfant »-!-) qui prétend lutter contre l'enseignement de la théorie du genre à l'école, prône la déscolarisation, développe une haine de l'école publique et de ses enseignants, fait reposer ces actions sur une forte manipulation de personnes socialement fragiles. Sa réelle intention est de viser par l'intermédiaire d'une propagande de choc l'égalité des sexes, la liberté de conscience, la laïcité et l'Etat de droit.

SUD éducation 37 et solidaires 37 se félicitent de ce jugement exemplaire qui, par les peines prononcées, reconnaît la souffrance professionnelle ainsi que le lourd préjudice tant professionnel que personnel subit par notre collègue injustement diffamée.

SUD Education 37 et solidaires 37 qui ont soutenu dès le début la collègue diffamée, soutiendront systématiquement tout –e collègue attaqué-e par ces mouvements nauséabonds, véhiculant des valeurs à l'encontre de l'école publique et de l'égalité des droits que nous défendons.

Sud Education 37 , le 17 janvier 2018